



LENING

JOURNAL COMMUNAL
D'INFORMATION

I
N
F
O



N° 78 Décembre 2023

AU SOMMAIRE :

Éditorial du Maire

Bilan des travaux 2023

Programme des travaux 2024 et projets en cours

La forêt communale

Le recensement de la population

L'état Civil 2023 – Le recensement de la population 2023

L'Urbanisme

Les dispositifs de sécurité routière

L'environnement

Le remembrement de Gréning

Les principales décisions du conseil municipal prises durant le second semestre 2023

La tarification location de la salle des fêtes

Les visites de Mesdames Christine Herzog, sénatrice et Sylvie Bousbacher, conseillère départementale

Divers

Cher(e)s Léningeois(es)

Comme d'habitude, la diffusion du second bulletin municipal s'effectue en fin d'année ou tout début janvier depuis plus de 30 ans. C'est donc toujours un réel plaisir que je le rédige pour relater les informations communales et expliciter les décisions prises par les conseillers pour notre village.

En lisant les articles présents dans ce bulletin, vous constaterez que l'activité communale léningeoise demeure dense, intéressante et parfois complexe.

Toutefois, l'équipe municipale demeure très engagée pour notre village et surtout pour ses habitants avec qui nous sommes toujours à l'écoute.

Bien entendu, il n'est pas possible de satisfaire tous les desideratas des uns et des autres mais l'essentiel correspond aux objectifs initiaux, fixés en début de mandature, puis actualisé au fil du contexte évolutif.

Ceux-ci doivent également se décliner dans le cadre de la très controversée loi Notre, suivie de la 4C portant sur le déploiement progressif de la nouvelle organisation territoriale de la République débutée en 2005.

Rappelons que cette dernière était « inspirée » par les directives européennes et que leurs objectifs initiaux correspondent à limiter fortement le niveau de démocratie de proximité représentée par les communes au profit de l'intercommunalité et des régions.

Ceci s'est traduit d'une part par le transfert de compétences communales vers l'intercommunalité et d'autre part la création d'une multitude de nouvelles qui complexifient beaucoup de choses.

De plus, avec le changement climatique en cours, nous sommes contraints de nous adapter et donc prendre des initiatives imposées par les pouvoirs publics. Globalement nécessaires, ces dernières dont des échéances d'application ont été fixées sont néanmoins constamment remises en cause par des lobbyings industriels et du corporatisme. Pour ce dernier cela peut se comprendre, tant les mesures incitatives ou de la concurrence du libre échange mondial, basée sur des modèles économiques inégaux, voire avilissant dans certains pays, mettent en péril par exemple l'agriculture française.

C'est dans ce contexte que les élus de la ruralité, doivent, entre-autre, gérer au quotidien pour le bien-être et la concorde entre les habitants, appliquer des directives mais également se projeter pour l'avenir de leur commune.

Dans cette 78^{ème} parution, vous retrouverez donc beaucoup d'informations qui je l'espère vous intéresseront en rappelant que durant toute l'année, nous nous efforçons également à actualiser régulièrement notre site commun

Dans mon éditorial, je voulais également vous évoquer le lancement de la souscription avec la Fondation du Patrimoine pour la réfection du beffroi situé dans le clocher et compter sur votre générosité pour perpétuer le son des cloches dont l'une a été fondue à Leyviller le 17 novembre 1747.

Par ailleurs vous aurez la possibilité d'acquérir un ouvrage sur les familles léningeaises pour la période de 1689 à 1949, réalisé par des bénévoles du Cercle Généalogique de Moselle Est.

Comme chaque année, il est utile de remercier toutes celles et ceux qui participent à la vie communale. Il s'agit bien entendu des conseillers municipaux, du personnel communal, de tous bénévoles de l'Association Socio-Culturel de Léning ainsi que tous les habitants qui spontanément apportent leur aide pour notre collectivité.

Pour la nouvelle année 2024, les conseillers municipaux se joignent à moi pour vous présenter leurs meilleurs de santé, de joie et de réussite dans vos projets.

Bonne lecture et encore très bonne année 2024.

Antoine ERNST
Maire de Léning



BILAN DES TRAVAUX ET ACQUISITIONS REALISES EN 2023

1. ECLAIRAGE PUBLIC :

À présent et depuis mars dernier, l'ensemble des points lumineux de l'éclairage Public communal est équipé de LED. La sté Est-Réseaux a donc procédé au remplacement de 34 lampes sodium par du LED se situant dans les rues Principale, de l'Ecole, de Dieuze, des Rosiers, de l'Albe et de la Tuilerie. Les autres rues étaient déjà équipées suite aux travaux d'effacement des réseaux de ces dernières années.

Notre village est donc entièrement équipé par ces lampes moins énergivores en électricité.

Le coût de cette opération est de 37442€ HT et nous avons bénéficié d'une aide DETR (Etat) de 12800€. Nous devrions encore percevoir une aide d'environ 2000€ du dispositif Oktave de la Région Grand Est.



2. SECURISATION DE L'ENTREE DU VILLAGE :

Compte tenu de la croissance du trafic routier (près de 2000 véhicules/jour) et surtout du non-respect de la limitation de vitesse en agglomération (50km/h), la municipalité avait décidé d'installer un dispositif pour réduire la vitesse permettant de protéger les habitants.

Initialement des tapis lyonnais étaient prévus, puis suite à une réflexion complémentaire, les élus ont opté pour l'installation d'un dispositif avec des écluses. Ces travaux ont été réalisés par les entreprises Visconti et Est-Signal pour un montant de 26883€ et nous avons bénéficié d'une aide de 8060€ provenant des amendes de police gérées par le dispositif AMISSUR du département de la Moselle.

Nous avons profité de la présence de ces entreprises pour réaménager également le plateau sur élevé du centre village ainsi que l'aire d'arrêt de bus, dont le revêtement s'était dégradé avec le temps.



3. REFECTION DE LA ROUTE DE HELLIMER :

Le chantier de réfection de la route de Hellimer qui débute par la rue du Moulin coté centre village jusqu'à la montée du chemin menant à Hellimer a été réalisé fin octobre par la Ste Colas de Heming.

Comme déjà évoqué, ce projet faisait partie des 2 chantiers prioritaires concernant la réfection des voiries communales et pour lequel nous avons déposé un dossier d'aide auprès du Département de la Moselle et de l'Etat.

Pour cette voirie d'une longueur totale de 1645 ml, les travaux suivants ont été réalisés :

- Rabotage du revêtement en place dont les matériaux ont été intégralement réutilisé pour recharger un autre chemin communal menant vers le marais et pour l'épaulement du chemin vers Gréning,
- un remplacement d'un busage sous la route près de la croix du célibataire
- Mise en place bitumeux
- Remplacement de bordures abimées
- Reprises d'avaloirs
- Pose d'un nouvel enrobé avec renforcement au préalable des zones de la route fortement dégradée
- Mise à niveau des côtés de la chaussée
- Mise en place d'un linéaire d'arbres de diverses espèces locales.

Le coût de ces travaux est de 175306€ HT et nous avons bénéficié de 2 Aides : 27800€ DETR (Etat) de 35000€ Moselle Ambition (Département 57)

Une réception des travaux a été réalisée en présence de Sylvie Bousbacher, Conseillère Départementale.



4. REFECTIION DE LA ROUTE DE GRENING :

Compte tenu que certains tronçons de la route communale menant vers Gréning étaient fortement dégradés, nous avons profités de la présence de l'entreprise Colas avec ses machines pour la pose d'un tapis macadam.

Toutefois de la météo pluvieuse et de la dégradation du support ont contrarié la qualité du résultat qui n'est pas satisfaisant sur 2 longueurs. Une étude est en cours avec le maître d'œuvre et l'entreprise Colas pour déterminer les causes réelles et les mesures à apporter.

De toute façon et compte tenu de la saisonnalité hivernale, les travaux ne reprendront qu'au printemps prochain.

Une signalétique spécifique sera également mise en place pour rappeler l'usage de cette voie communale réservée à l'accès aux terrains agricoles présents sur le ban communal de la commune de Léning.

Cette route communale n'a absolument pas vocation à devenir « voie express » pour rejoindre dans les 2 sens les communes de Léning ou de Gréning et quelques soient les utilisateurs.

Le coût de ces travaux s'élèvera à environ 35000 € HT.



5. REFECTIION DE L'AIRE DE BUS :

Le macadam de l'aire de stationnement des autobus scolaires, coté immeuble Houpert Fernand était fortement dégradés. Aussi nous avons sollicité l'entreprise Visconti de le renouveler.

Un marquage au sol (type Zebra) sera effectué par l'entreprise Est Signal, dès que la météo le permettra au printemps pour éviter le stationnement de véhicule sur l'aire des bus.

Le coût des travaux réalisés par l'entreprises Visconti est de 3000€ hors taxes.



6. REMPLACEMENT DE 2 POMPES A CHALEUR :

Le système de chauffage et de climatisation dans 2 logements de la résidence de l'école installé étaient défectueux et il n'était plus possible de trouver des cartes électroniques ainsi que d'autres pièces.

Nous n'avons par ailleurs, guère de possibilité pour se retourner contre le fabricant français car ce dernier a déposé le bilan il y a quelques années. De nombreuses personnes ou collectivités, dont certaines très proches de Léning, ont subi ces avaries alors que ce matériel était recommandé par les architectes-maitre d'œuvre et des bureaux d'études spécialisés.

Une solution d'adaptation a été élaborée par le chauffagiste ABB de Munster pour le remplacement de ces systèmes défectueux.

Le coût du remplacement s'élève à 14803€ ht.



7. PLANTATION D'ARBRES ET DE VEGETAUX DIVERS

Plantation d'arbres sur le chemin de Hellimer :

Il est utile de rappeler que depuis quelques années, pour tout dossier de demande de subvention, les co-financeurs exigent un volet paysager. Aussi pour le chantier de la réfection de la route de Hellimer, nous nous sommes engagés pour un volet paysager avec la plantation d'arbres.

Aussi nous avons planté une vingtaine d'arbres dont une douzaine ont été achetés auprès du pépiniériste Ledermann-Mutchler de Krautergersheim pour un montant de 500€



. Restauration de la trame Verte et Bleue :

Dans le cadre de la démarche nationale pour la restauration de la trame Verte et Bleue sur le territoire français, la municipalité de Léning est mobilisée depuis plus de 20 ans avec des actions concrètes pour cette thématique encore trop incomprise dans nos territoires ruraux.

Aussi nous avons déposé 2 dossiers pour bénéficier des aides, l'une pour les fonds Trame Verte et Bleue gérée par la Région Grand Est et l'autre auprès du département de la Moselle pour la création d'un linéaire de haie le long d'un fossé au lieu-dit Ridling et la replantation d'un linéaire d'arbres sur le chemin menant à la forêt communale après la ferme de la Tuilerie. La précédente plantation avait beaucoup souffert de la sécheresse.

Au niveau de la Région notre dossier n'a pas été retenu car les nouvelles règles exigent que les demandes se fassent au niveau d'une intercommunalité et pour l'instant au niveau du Saulnois, cette thématique ne mobilise guère de communes et c'est regrettable.

Toutefois, au niveau du Département notre dossier a été retenu et nous avons bénéficié d'une aide de 5000€

Aussi, l'entreprise Terideal a planté 22 tilleuls à petites feuilles le long du chemin menant à la forêt et à poser une clôture de mise en défense contre les chevreuils pour la future plantation de la haie.

Le coût de cette opération est de 11874€ ht.

Ci-dessous la plantation sur le chemin du Bubelbech ET la pose de la clôture de défense végétative au lieu-dit Ridling



8. TAILLE DES ARBRES PRESENTS DANS LE VILLAGE :

La taille des arbres dans le village devait se faire au printemps dernier mais le patron de la sté qui devait réaliser ses travaux s'était gravement blessé.

De ce fait, une nouvelle consultation a été réalisée pour effectuer ses travaux et c'est la sté Holtzinger de Phalsbourg qui a été retenue. L'entreprise a programmé le chantier en semaine 2 de janvier 2024.

Le montant de la prestation s'élève à 9575€ hors taxes.

ACQUISITIONS DIVERSES : 1000€

Pour effectuer davantage de travaux par nos soins, nous avons fait l'acquisition de divers outils tels un coffret perceuse, une valise avec des clefs.

Les Travaux réalisés par Albert, notre employé communal, les élus et quelques bénévoles

Comme chaque année, de nombreux « petits travaux » sont effectués par notre employé communal, les élus et des bénévoles qui nous permettent de réaliser des économies mais également être réactif face à des problèmes de bon fonctionnement du quotidien.

⇒ Ici, tous les panneaux de notre sentier botaniques ont été remplacés



PREVISION DES TRAVAUX ET ACQUISITIONS EN 2024

Programme des travaux validés pour 2024 :

Pour 2024, malgré un contexte économique fortement dégradé qui ne nous permet plus de réaliser autant d'autofinancement, nous prévoyons néanmoins 4 chantiers comme suit :

Rénovation de l'éclairage dans les bâtiments communaux :

Dans la mairie et le bâtiment de la salle des fêtes, il est opportun de remplacer les néons par un système d'éclairage LED ;

Le matériel a déjà été acheté et il est prévu que la pose des plaques LED soit effectué par nous-même.

Réfection de la route de la Tuilerie :

La route communale menant à la ferme de la Tuilerie présente une usure prononcée ; la dernière réfection remonte à 1995.

A cet effet, une étude a été réalisée par le cabinet Lambert pour la réfection de cette chaussée et 3 dossiers d'aide ont été déposés. Le coût estimatif s'élève à 133000€.

Réfection du beffroi du clocher :

Faisant suite au contrôle annuel des cloches réalisé par l'entreprise Bodet, il a été constaté de graves dysfonctionnements au niveau du beffroi, charpente sur la laquelle sont fixées les 3 cloches.

Aussi, les élus ont demandé la réalisation d'un audit que l'entreprise Bodet nous a remis au printemps dernier.

Il s'avère que le beffroi doit être entièrement rénové et le coût de cette réfection s'élève à 48904€

Prolongement du cheminement piéton menant à l'immeuble Klein :

Dans la continuité d'assurer l'accès sécurisé au centre village à toutes les maisons du village, le conseil a décidé de prolonger le cheminement piéton de la rue de l'Albe jusqu'à l'immeuble Klein et qui permettra également l'accès au circuit pédestre vers Nelling en toute sécurité.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 143720€. Une aide Amissur nous a déjà été accordée et 2 autres dossiers d'aide sont en cours d'instruction.

LA FORET COMMUNALE

Chaque année, le conseil municipal de novembre est consacré principalement à l'exploitation forestière.

A cet effet Mr Guillaume RITZ, notre garde forestier, est sollicité pour assister à cette séance pour dresser le bilan d'exploitation de la saison écoulée puis présenter les prévisions de la saison suivante.

Ce sujet correspond toujours à un rendez-vous important puisque notre Commune dispose d'un massif forestier d'une superficie de 61,35 hectares.

Notre forêt, comme l'ensemble des massifs forestiers français subit les aléas climatiques liés au réchauffement, aux longues périodes de sécheresse et d'autres conséquences telles les maladies, l'arrivée de prédateurs qui fragilisent ou font disparaître de nombreuses espèces d'arbres locaux.

Le Bilan financier pour la saison écoulée :

Le volume total de bois prélevé dans la forêt communale durant la saison écoulée est 246,55 m³, soit 4,01 m³ par hectare :

Ceci se décompose comme suit :

- bois d'œuvre et industriel : 79,25 m³

- bois de feux : 45,50 m³ soit 147 stères

- bois façonnés par les particuliers (fonds de coupe) : 121,80 m³ soit 147 stères facturés



→ Ce volume correspond à 77% du volume annuel récoltable par le programme d'aménagement en cours.

Les montants des recettes (vente de bois + part produit chasse communale) et des dépenses s'élèvent respectivement à 12693,32€ et à 10567,19€

→ Le bilan de la saison 2023 affiche un montant positif de seulement 2126,13€, qui est donc faible compte tenu des travaux d'investissement pour la régénération de notre massif forestier.

Les Prévisions d'exploitation saison 2024 :

→ Prévisions des coupes de bois :

BOIS D ŒUVRE- D INDUSTRIE – FONDS DE COUPE	RECETTES ESTIMEES
131 m3 Bois d'œuvre et Industrie	9942 €
104 m3 Bois pour les particuliers	1089 €
→TOTAL	10931 €

→ Les honoraires des prestations de l'ONF pour la saison à venir sont estimés à 2490,19€ ht (cubage, matérialisation, classement, réception des lots ...)

→ Les travaux d'abattage, façonnage et de débardage ont été confiés aux entreprises Hen et Linck qui ont déposé les offres les moins-disantes à l'issue de la consultation des entreprises comme suit :



- Abattage / Façonnage : 13,00€ et 14,00€ le m3 respectivement pour le bois d'œuvre (BO) et le bois industriel (BIL)
- Débardage : 11,00 € le m3 pour le bois d'œuvre et 13,00€ pour le bois d'industrie
- Façonnage bois de chauffage : pour 30,00€ le stère
- Heure de bûcheronnage : 50€ l'heure
- Heure de tracteur : 75€

→ Les prix du bois de chauffage en stère et des menus produits de fonds de coupe subissent une augmentation :

Bois de chauffage débardé :

- Chêne: 64€ le stère
 - Hêtre, charme, orme, frêne, alizé et érable : 65€ le stère
- ⇒ Cette augmentation des prix est liée à la hausse des tarifs concernant les travaux forestiers, l'ONF et le marché de vente du bois actuel.



Les menus produits :

- sans brûlage 9,00€ le stère

→ L'ONF et la Municipalité rappellent que la vente du bois de chauffage ainsi que les menus produits sont réservés en priorité aux habitants de la commune qui l'utilisent pour leur consommation personnelle. La commercialisation des menus produits reste toujours strictement interdite.

Pour la saison à venir année, 13 personnes se sont inscrites pour réaliser des fonds de coupe et 31 stères de bois de feux ont été commandés.

→ Etat d'assiette pour l'année 2015 :

L'état d'assiette correspond à la localisation des coupes de l'année suivante. Celles-ci, validées par les conseillers, sont prévues dans les parcelles 1, 4a, 5 et 8b.

La municipalité tient une nouvelle fois à remercier chaleureusement Guillaume Ritz pour sa forte implication concernant la gestion et les précieux conseils qu'il nous apporte.

L'ETAT CIVIL – LA VIE COMMUNALE

NAISSANCES :

Durant l'année 2023, deux naissances ont égayé des familles léningeoises :

- Mael Seichepine le 5 juin 2023
- Chetouane le 2023



DECES :

Au cours de l'année 2023, il n'y a eu aucun décès.

MARIAGES :

2 mariages ont été célébrés en mairie durant cette année 2023 ; il s'agit :

Julien Gabriel et Sophie Hocquel le 24 juin
Luc Evers et Angélique Laquit le 23 septembre

ARRIVEE DE FAMILLES :

Comme chaque année, il y a eu des départs mais fort heureusement des arrivées qui témoignent de l'attractivité de notre village.

→ Nous souhaitons la bienvenue dans notre village à :

- Mr et Mme Kemal Arslembas et leurs enfants au 1 rue de la Colline
 - Mme Ludivine Muller - Mr Merel Jean Philippe et les enfants au 12 rue de la Gare
 - Mme Chamond Amandine - Mr Muller Pierre et les enfants au 6 rue des Rosiers
 - Mr Vincent Ingrao au 3 rue de l'Ecole
 - Mme Bies Patricia - Mr Albert Christophe au 18 rue de l'Ecole
 - Mme Lacroix Emilie - Mr Chetouane Yacine et les enfants au 8 rue de Dieuze
 - Mme Marchal Coralie et ses enfants au 1 rue de la Gar
- ⇒ Aux partants, nous escomptons qu'ils conserveront un excellent souvenir de notre village, résolument attaché au bon accueil et pour le bien vivre.

→ **IMPORTANT** : Les nouveaux habitants ainsi que les partants ont l'obligation de signaler leur arrivée ou leur départ en mairie ; c'est une disposition obligatoire des lois du concordat dont relèvent toujours les départements Alsaciens et la Moselle.

Cette démarche est utile concernant les démarches administratives, pour l'obtention d'informations communales mais également la gestion des ordures ménagères dont le suivi relève de la commune ou pour l'inscription dans les écoles des communes voisines.

→ Cela évitera également des désagréments d'ordre administratif ou de pénalité fiscale.

Ainsi régulièrement des personnes qui n'ont pas signalé leur départ se voient réclamer des factures d'ordures ménagères, d'électricité, d'eau, ... et sont contraints de solliciter une attestation de départ de la mairie qui nécessite une preuve de déménagement.

Le recensement 2023 :

Comme annoncé dans le précédent bulletin communal, Amandine, notre secrétaire de mairie, a effectué le recensement de la population avec la collecte des informations et leur saisie sur l'application réservée à cet effet. Certains l'ont effectué directement sur le site dédié à cet effet, d'autres ont préféré compléter le formulaire papier prévu à cet effet puis déposé en mairie.



Comme précisé, les résultats du recensement sont importants pour les communes car les dotations de fonctionnement perçues de l'Etat ainsi que pour les aides d'investissement sont déterminées en fonction de la population.

En cette fin d'année, l'INSEE vient de nous restituer les résultats officiels comme suit :

Pour les logements :

- Total des logements enquêtés : **143** dont une dizaine soit vacants, logements occasionnels, résidences secondaires.

Ainsi depuis le dernier recensement, le parc des logements s'est à nouveau accru et correspond à une excellente tendance malgré le fait que certains logements restent inoccupés.

A cet effet, les pouvoirs publics incitent les maires à faire imposer les logements vacants via la taxe foncière du bâti.

Pour la population :

La population municipale est de **337**

La population comptée à part (étudiants en double résidence par exemple) est de **5**.

⇒ **La population totale est donc de 342.**

Par rapport au chiffrage intermédiaire 2022, la population est en baisse puisque nous passons sous la barre des 350 habitants.

Cependant, avec l'arrivée de quelques nouvelles familles depuis le début d'année 2023, nous devrions à nouveau dépasser les 350 habitants.

Globalement, notre commune et contrairement à de nombreuses petites communes voisines, notre village ne perd pas d'habitants.

De plus et malgré la crise économique actuelle, notre commune reste attractive puisque plusieurs projets de rénovation de maisons anciennes ou de constructions neuves demeurent d'actualité. Depuis le début de cette mandature 7 nouvelles maisons ont été érigées et elles sont toutes habitées.

Comme j'aime à le répéter, la richesse et l'intérêt d'une commune reposent essentiellement sur la dynamique de sa population.

Néanmoins l'évolution actuelle complexifie fortement les efforts des petites communes avec la baisse de la natalité et l'attractivité liée à la possibilité de trouver un emploi de proximité. À cet effet, le Saulnois demeure un territoire rural avec un potentiel de faible employabilité.

Gageons sur l'arrivée de la future usine de panneaux photovoltaïques prévue sur le site de Hambach qui pourrait avoir un impact même faible concernant l'installation de nouvelles familles dans les communes reculées comme Léning.

C'est pour cette raison que depuis plus de 20 ans la municipalité a rendu notre village attractif ; ceci a permis de croître sa population de 205 à 350 habitants.



URBANISME – PATRIMOINE :

Tout d'abord, il est utile de rappeler les informations liées aux Autorisations du droit au Sol et sur les réglementations d'urbanisme en vigueur dans notre commune :

Ceci concerne toute construction, extension ou modification de l'existant, telles les façades, L'accroissement de superficie de maison, de bâtiment agricole, de garage, d'abri de jardin, les ravalements de façades (choix des couleurs), les toitures (matériaux et teinte des tuiles en rouge), l'installation de piscine, ...)

Il est donc nécessaire de s'informer en mairie avant tout lancement d'un projet pour vous apporter des informations aux démarches à suivre et vous apporter des conseils.

Vous pouvez également consulter le site web de la commune pour prendre connaissance des dispositions de la carte communale ainsi que du règlement communal.

Les autorisations du droit du sol accordées durant cette année 2023 :

Le permis de construire : 1 seul cette année

- Mr Sibille Jean Luc pour une maison d'habitation

La crise économique et la forte inflation ont conduit au relèvement des taux bancaires et les contraintes supplémentaires pour autoriser les prêts, les constructions neuves ou les réaménagements de maisons anciennes ont fortement chuté.

Ceux sont des conséquences préoccupantes alors que les besoins nouveaux en logement ne cessent de croître et pénalisent fortement les communes rurales. Cette situation ne semble pas émouvoir nos gouvernants pour infléchir cette tendance.

Les déclarations préalables de travaux : Vérifier si la liste est complète !!!

- Mme Silly Céline pour l'installation de panneaux solaires
- Mr Posselt Yannick pour la construction d'une pergola
- Mr Zimmermann Bernard pour l'installation de panneaux solaires
- Mr Kremer Cyril pour l'installation d'un spa
- Mr Lukatschewitsch Jean pour l'installation de panneaux solaires
- Mr Di Libérateur Yoann pour l'installation de panneaux solaires
- Mr Bodo Marc pour l'installation de panneaux solaires
- Mme Hilt Valentine pour l'installation de panneaux solaires
- Mr Houpert Franck pour l'installation de panneaux solaires

Les certificats d'urbanismes :

- Maitre Mann de Morhange pour la vente d'une maison d'habitation
- Maitre Cormier d'Albestroff pour la vente d'une résidence locative
- Maitre Cormier d'Albestroff pour la vente d'une maison d'habitation
- Maitre Cormier d'Albestroff pour la vente d'une maison
- Maitre Cormier d'Albestroff pour la vente d'un terrain

Disponibilité de terrains à construire :

Pour l'instant la commune ne dispose plus de terrain constructible



← Néanmoins, des parcelles appartenant à des propriétaires privés sont toujours disponibles dont plusieurs actuellement rue de l'Albe par exemple.

LES DISPOSITIFS DE SECURITE :

Régulièrement le sujet des dispositifs de sécurité routière fait l'objet de contestations par des opposants soit de certains habitants, soit sur les réseaux sociaux soit sur certains médias.

Les motifs invoqués sont multiples et souvent « farfelus ». De ce fait, les élus se font interpellés de façon parfois « violente » mais surtout injuste.

À cet effet, il est utile de rappeler que les dispositifs mis en place ne relèvent pas d'une phobie de leur part mais surtout de demandes pragmatiques des riverains pour les protéger des risques d'accident.

Aussi il semble utile tout d'abord de préciser que le trafic routier a doublé ces dernières années dans notre commune et de ce fait naturellement les risques d'accident s'accroissent.

Alors se pose la question s'il y a lieu d'ignorer cette situation ou mettre en place des dispositifs de sécurité pour protéger la population. Une chose est certaine, personne ne pourra maîtriser le non-respect du code de la route ou les aléas d'imprudence.

Tout dernièrement, dans le village voisin de Vergaville une jeune fille a été renversée par une voiture et un comité de parents demande la mise en place d'un dispositif de sécurisation.

C'est pourquoi la majorité des élus prennent des décisions pour mettre en place des dispositifs de sécurité face aux risques que nul ne peut ignorer. Dans notre commune pour tous les dispositifs existants, il y a eu au préalable une demande d'administrés et je suppose que c'est comme cela dans chaque agglomération.

Concernant la réglementation de ces dispositifs installés sur les routes, les élus respectent la réglementation en vigueur et les autorisations sont toutes accordées par le gestionnaire des routes qu'est le Département de la Moselle par exemple.

Dans notre commune, nous avons fait installer plusieurs types d'éléments de sécurité pour réduire la vitesse **et pour tous suite à des demandes justifiées de riverains.**

Nous n'avons nullement la prétention d'affirmer que c'est une situation parfaite et que ceci ne puisse pas apporter quelques gênes.

Toutefois il serait irresponsable de vouloir ignorer cette problématique et ne rien faire.

C'est un sujet sur lequel les pouvoirs publics devraient davantage clarifier ...

ENVIRONNEMENT – NATURE – CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT :

GEMAPI :

Depuis le début de cette mandature et dans le cadre l'application de la loi Notre, plusieurs nouvelles compétences obligatoires ont été imposées aux intercommunalités dont GEMAPI (Gestion des Milieux Aqueux et Prévention des Inondations).

Au niveau du Saulnois seul le bassin versant de l'Albe et de la Rose, concernant plus particulièrement l'ex canton d'Albestroff, ne disposait d'aucune structure administrative pour assurer cette gestion ; ceci faute d'une entente entre les communes concernées et malgré plusieurs tentatives.

Dans les 4 ex autres cantons du Saulnois, des syndicats de rivière étaient présents pour assurer la gestion des rivières selon les réglementations existantes et qui ont considérablement évolué avec l'évolution climatique que nous subissons, ceci avec des pratiques fortement évolutives.

Ainsi et à défaut de l'existence d'une structure intercommunale, les élus du Saulnois ont décidé de confier la gestion GEMAPI au SDEA (Syndicat Départemental Eau Assainissement Alsace-Moselle) qui dispose des compétences en la matière. C'est un choix judicieux de déléguer cette mission à un prestataire extérieur qui sait gérer cette compétence au lieu de le faire en moyen propre.

De ce fait une commission locale SDEA « Saulnois » a ainsi été installée avec un délégué pour chacune des 33 communes du bassin versant. Elle se réunit plusieurs fois par an pour définir les budgets et faire des points d'avancement sur les affaires en cours.

Dans ce cadre, la commission locale du Saulnois a lancé en 2022 une étude de définition des besoins de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le bassin versant de l'Albe. En effet, du fait de la forte occupation agricole des sols, les cours d'eau ont subi de nombreuses rectifications par le passé qui ont profondément modifié leur morphologie, leur fonctionnement et leur biodiversité.

L'étude a été réalisée par le bureau d'études ARTELIA et s'est déroulée sur 2022 et 2023. Elle s'est articulée en 2 phases : une première phase de diagnostic (recueil des données, enquêtes de terrain) puis une seconde phase d'analyse, de définition et de hiérarchisation des actions.

Elle a ainsi permis de mettre en avant 4 typologies d'aménagements :

- Aménagements ponctuels (suppression de passerelles, évacuation des déchets, mise en défens) ;
- Actions liées à la ripisylve (suppression de résineux, plantation et entretien des berges) ;
- Préservation des milieux et communication sur leur valeur environnementale ;
- Restauration/renaturation des cours d'eau.

Afin de découvrir et comprendre ces typologies, une sortie terrain a été organisée samedi 25 novembre 2023 sur les bords communaux de Lhor, Insviller et Munster avec les élus de la commission locale et le prestataire ARTELIA.

Malgré une matinée hivernale, plusieurs élus ont répondu présents et ont pu s'approprier cinq projets caractéristiques :

- Une zone humide et méandriforme à préserver (animation, panneau pédagogique, information)
- Une remise de la Rode dans son lit d'origine (retrouver un cours d'eau naturel avec des méandres et reconnexion avec les zones de débordements)
- Une restauration de la confluence entre la Rode et le ruisseau de l'étang (retrouver une confluence naturelle et une connexion avec les zones de débordements)
- Une mise en place de clôture et de plantation (lutte contre le piétinement du bétail) - Une suppression de seuil/ouvrage sur la Rose (impact sur la continuité écologique)

Cette visite a ainsi clôturé l'étude de définition des besoins de restauration et d'entretien sur le bassin versant de l'Albe permettant à la commission locale d'établir les programmes pluriannuels d'investissement.

Le coût de l'ensemble des aménagements s'élève à 4 663 200€ TTC répartis de manière homogène sur les trois cours d'eau, l'Albe, la Rose et la Rode.



Les travaux pourront bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région Grand-Est jusqu'à hauteur de 80%.

← **Les délégués de la commission locale SDEA Albe/Rose ont durant toute une matinée, en présence du bureau d'études ARTELIA et des techniciens SDEA effectué une visite terrain pour observer les dysfonctionnements hydrauliques, puis écouter les propositions faites par le ARTELIA pour y remédier. Celles-ci permettent de retrouver un fonctionnement normal qu'il y a lieu d'accompagner avec la reconstitution de la ripisylve, bénéfique à la biodiversité.**

Travaux d'embellissement et Entretien de l'environnement :

La taille des haies :

Suite à l'opération de remembrement de la fin des années 70, la quasi-totalité des haies présentes sur le ban communal avaient malheureusement disparues avec même des travaux de rectification des cours d'eau. Tout le monde (ou presque) s'accorde à dire aujourd'hui avec l'évolution du climat et la disparition de nombreux végétaux et également d'espèces animales (plus particulièrement des oiseaux), que c'était une erreur lourde de conséquences.

C'est pour cette raison que depuis une vingtaine d'années la municipalité met tout en œuvre pour reconstituer un réseau de haies et de linéaire d'arbres sur le ban communal ; il est encore insuffisant mais la commune ne peut imposer pas l'installation de haie sur les propriétés privées mais ce sera peut-être fait par l'exécutif.

Depuis le château d'eau, on peut à présent bien observer cette trame de haie autour du village mais plus loin c'est l'absence quasi totale du moindre bosquet.

Comme cela se fait déjà dans de nombreuses communes, je suis convaincu que nos agriculteurs planteront des linéaires pour renforcer **ce réseau si utile pour la nature et pour leurs intérêts.**

Toutefois pour ne pas gêner l'accès aux cultures, la municipalité s'est engagée à diligenter chaque année une entreprise pour les tailler selon un cahier des charges précis et les règlements en vigueur
C'est à nouveau l'entreprise Roth de Mackwiller qui a effectué la taille des haies et fauché certains accotements de chemins du ban communal en dehors de la période de nidification pour un montant de 4416€ TTC



- ⇒ **Cette dépense, certes importante mais nécessaire, contribue à l'entretien de la nature et à la préservation de la biodiversité et agrémenter les paysages contre la monotonie de paysages**
- ⇒ **Pour rappel la destruction des haies est strictement interdite.**

Il est également nécessaire de citer, le travail de qualité de l'entreprise GM Espace Vert de Virming qui effectue la tonte des espaces engazonnés dans le village depuis de nombreuses années.

Le coût de cette prestation s'élève à 5192€ TTC.

Plantation d'un mirabellier offert par la Comcom du Saulnois :

La communauté des communes du Saulnois a offert à toutes les communes de son territoire un mirabellier de Nancy dans le cadre du plan paysage que cette dernière souhaite développer.

Ce mirabellier a été planté dans le verger communal qui compte à présent une quinzaine d'arbres fruitiers (mirabelliers, quetschiers, pommiers, poirier, noyer, myrobolan – noisetier)

Albert pose fièrement après la plantation devant ce nouveau résident de notre verger.

C'est une excellente initiative permettant de sensibiliser les communes pour l'amélioration du paysage ceci en adéquation des actions obligatoires à mettre en œuvre vis-à-vis du changement climatique.



Illustration du changement climatique en cours :

- ⇒ **Ci-contre une illustration de l'évolution climatique. Ainsi courant octobre, alors que ses feuilles étaient déjà tombées, ce mirabellier a refleuré après le 15 octobre dernier ...**



La mare prairial protégée :

L'unique mare prairial située dans un parc sur le ban de la commune de notre village est protégé depuis plusieurs années grâce à une convention entre le propriétaire, le locataire, la commune et le Conservatoire des Espaces Naturels. Cette convention a permis de protéger la mare grâce à un enclos et donc éviter son piétinement par les bovins. Faut-il le rappeler que des espèces protégées y résident.

A présent un panneau d'information, financé par la communauté des communes a été installé et permet aux randonneurs de mieux s'informer sur cette mare.

La municipalité remercie la Comcom du Saulnois pour la mise en place de ce panneau qui contribue à valoriser davantage ce lieu et surtout cette dernière mare prairial présente sur la commune.



LE REMEMBREMENT DE GRENING :

La phase du remembrement opéré dans le village voisin de Gréning pour lequel nous avons accepté qu'une partie de notre ban communal soit intégré se poursuit normalement.

A présent plusieurs étapes ont été franchies et plus particulièrement celle de la classification des terrains, des propositions d'implantation des terrains aux propriétaires concernés et également celles pour l'implantation des chemins d'accès ainsi que celles pour les compensations écologiques.

Pour l'instant, toutes ces opérations et suite aux nombreuses réunions qui se sont déroulées, semblent bien se passer entre les propriétaires.

En ce qui concerne la commune de Léning, nous avons répondu favorablement à un agriculteur de notre village pour accroître la zone à remembrer léningeoise afin qu'il puisse récupérer en propriété un terrain communal et donc lui assurer une nouvelle emprise cohérente.

Avec la municipalité de Gréning et concernant l'aspect des chemins ou pour les compensations écologiques, cela se fait dans une parfaite entente.

Néanmoins, au nom de la commune de Léning deux points ont été notifiés dans le registre d'observation. L'une concerne l'emprise d'un fossé pour lequel nous demandons qu'elle reste la propriété communale et l'autre pour l'extension de quelques ares à intégrer dans le périmètre permettre d'élargir légèrement un chemin.

⇒ **Dossier donc à suivre pour concilier les intérêts du monde agricole et écologiques**



Vue de notre village depuis la butte du château d'eau ou l'on peut croiser de nombreux promeneurs

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEPUIS JUILLET 2023 :

LES CONSEILS MUNICIPAUX :

Les conseillers municipaux se sont réunis à 12 reprises durant l'année 2023 et 73 délibérations ont été examinées puis approuvées.

Ceci met en exergue une activité communale riche et diversifiée de prise de décisions communales.



Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des intitulés des délibérations prises par le conseil Municipal durant ce second semestre 2023.

Celles-ci sont également mises en ligne sur le site web < <https://mairie-lening.fr/> > après chaque conseil Municipal. Elles sont également affichées à l'issue de chaque conseil sur le panneau extérieur d'informations de la mairie.

Les DCM votées au second semestre 2023 :

- DCM 35/2023 : Décision modificative budgétaire
- DCM 33/2023 : Approbation du compte administratif 2021
- DCM 34/2023 : Redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux de télécommunication
- DCM 35/2023 : Décision modificative pour frais liés à la documentation d'urbanisme
- DCM 36/2023 : Demande de subvention AMISSUR
- DCM 37/2023 : Abondant du produit de la location du produit de la location de la chasse
- DCM 38/2023 : Convention relative à la réalisation d'une écluse double sur le RD39
- DCM 39/2023 : Acceptation du devis pour restauration de l'orgue de l'église
- DCM 40/2023 : Programme prévisionnel des travaux 2024
- DCM 41/2023 : Adoption de la réfection du beffroi
- DCM 42/2023 : Demande de lancement d'une campagne de mécénat auprès de la Fondation du Patrimoine
- DCM 43/2023 : Demande de subvention auprès du Ministère du Culte
- DCM 44/2023 : Choix du maître d'œuvre pour le prolongement d'un cheminement piéton
- DCM 45/2023 : Assujettissement à la taxe d'habitation des logements d'habitation vacants
- DCM 46/2023 : Biens sans maître
- DCM 47/2023 : Autorisation pour la vente d'un terrain appartenant à la Fabrique de l'Eglise
- DCM 48/2023 : Délégation de maîtrise d'oeuvre
- DCM 49/2023 : Renforcement d'un droit de préemption lié à la carte communale
- DCM 50/2023 : Décision modification pour insertion d'annonces légales
- DCM 51/2023 : Décision modificative pour l'inscription budgétaire du prêt relais
- DCM 52/2023 : Décision modificative pour l'achat d'un nouveau logiciel M57
- DCM 53/2023 : Souscription d'un prêt relais
- DCM 54/2023 : Choix du prestataire pour le nouveau pro logiciel lié au passage à la M57
- DCM 55/2023 : Choix du prestataire pour l'élagage et la taille des arbres du village
- DCM 56/2023 : Choix du prestataire pour le remplacement du chauffage appartement 1et 3 de la résidence de l'Ecole
- DCM 57/2023 : Désignation d'un délégué à la commission de contrôle de la liste électorale
- DCM 58/2023 : Désignation d'un référent déontologue des élus
- DCM 59/2023 : Location de la chasse communale
- DCM 60/2023 : Tarif de location de la salle des fêtes pour l'année 2024
- DCM 61/2023 : Etat de prévision des coupes de bois
- DCM 62/2023 : Acceptation devis ONF pour les travaux d'exploitation
- DCM 63/2023 : Choix des prestataires pour les travaux forestiers 2023/2024
- DCM 64/2023 : Fixation du prix de vente bois de chauffage
- DCM 65/2023 : Fixation du prix des menus produits forestiers
- DCM 66/2023 : Etat d'assiette ONF pour l'année 2025
- DCM 67/2023 : Décision modificative pour payer frais de publication renouvellement bail de chasse
- DCM 68/2023 : Décision modificative pour remboursement subvention Amissur
- DCM 69/2023 : Participation exceptionnelle aux frais de fonctionnement du périscolaire
- DCM 70/2023 : Demande de subvention DETR réfection du beffroi
- DCM 71/2023 : Demande de subvention DETR prolongement cheminement piéton rue de l'Albe
- DCM 72/2023 : Demande de subvention DETR réhabilitation route de la Tuilerie
- DCM 73/2023 : Demande de subvention Moselle Ambition réhabilitation route de la Tuilerie

LOCATION DE LA SALLE DES FETES :

Faisant suite aux importantes augmentations des prix de l'électricité, du gaz, du fuel, les élus ont été contraints de réviser la tarification pour la location de la salle des fêtes comme suit :

GRILLE TARIFAIRE 2024 DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES			
<u>AVEC CHAUFFAGE</u>	Membre du Comité	Avec carte du Foyer	Sans carte du Foyer
Banquets - Fêtes de Familles ou privées (mariage, communion, baptême ...)	140 €	180 €	205 €
Manifestations diverses ou réunions (occupation de 6 heures maximum)	115 €	150 €	175 €
<u>SANS CHAUFFAGE</u>			
Banquets - Fêtes de famille ou privée (mariage, communion, baptême ...)	120 €	145 €	170 €
Manifestations diverses ou réunions (occupation de 6 heures maximum)	90 €	115 €	140 €

Cette année, les conseillers ont décidé d'une part de limiter les catégories de location en les réduisant à 2 et d'autre part à modifier les catégories de tarification.

Ainsi un tarif préférentiel est réservé aux membres actifs du comité qui participent bénévolement à l'organisation des différentes manifestations, les personnes qui ont une carte du foyer leur permettant de participer aux différentes activités proposées et celles qui n'en ont pas.

Il est toujours opportun de rappeler que l'Association Socio Culturel de Léning verse un loyer mensuel de 170€ pour le co financement des coûts de fonctionnement de cette structure.



LES VISITES DE PARLEMENTAIRES :

Mme Christine Herzog, sénatrice de la Moselle :

Fraîchement réélue sénatrice de la Moselle, Mme Christine Hertzog est la première sénatrice de Moselle à s'être déplacée dans notre commune fin novembre dernier.

Cette rencontre a permis d'échanger longuement sur de nombreux points concernant les communes, évoquer les problématiques rencontrées par les élus des communes rurales, plus particulièrement dont les contraintes de la loi Notre qui demeurent toujours inadaptée pour les zones rurales ou la complexité administrative croissante.

Cette loi particulièrement technocratique par les mesures imposées par la CEE grâce à l'aval des parlementaires.



Mme Herzog, a qualifié l'entretien, particulièrement intéressant et elle s'est engagée à revenir à Léning

Mme Sylvie Bousbacher, conseillère départementale :

Dans le cadre du versement des subventions Moselle Ambition du département, le règlement prévoit que les conseillers effectuent une réception des travaux pour constater que les travaux liés à la subvention ont bien été réalisés.

Ceci correspond, à notre sens, à une démarche pertinente car il nous paraît opportun que les élus départementaux prennent connaissance du bon usage des fonds publics mais également des actions menées par les collectivités qui contribuent aux objectifs du département.

Mme Sylvie Bousbacher, Conseillère Départementale de la Moselle, a donc pu apprécier la rénovation de cette voirie stratégique de notre commune. Elle a également apprécié les efforts fournis par la commune concernant l'environnement avec le volet paysager et particulièrement la plantation des linéaires d'arbres ainsi que la présence des haies.

A l'issue de cette visite, un rapide bilan des actions et des réalisations effectuées durant cette année 2023 lui a été présenté ainsi que le programme des travaux 2024. A cet effet, nous escomptons sur son soutien pour l'obtention de la 3^{ème} aide prévue par le règlement du Département et concernant la réfection de la route de la Tuilerie.

Enfin et malgré les conséquences de la crise économique actuelle qui affecte également les collectivités locales, le maire a insisté que la municipalité restait déterminée à engager des investissements pour le développement du village et répondre aux attentes des habitants.



LE LIVRE DES FAMILLES DE LENING :

Geneviève CHRIST et Jacqueline DALLEM, bénévoles du Cercle généalogique de Moselle-Est viennent de fournir un véritable travail de bénédictin en réalisant la reconstitution des familles de Lening de 1689 à 1949.

Cet ouvrage de 374 pages, relié avec une couverture rigide est riche de renseignements. Il présente 2045 familles, 10047 personnes ayant laissées une empreinte dans les minutes notariales des 17^e et 18^e siècles, les registres paroissiaux ainsi que les registres d'état civil. Le Livre des Familles de Lening avant 1949 est disponible en précommande avant le 31 janvier sur le site de l'association au prix de 39 euros plus 11 euros de frais de colissimo, pour les personnes ne pouvant pas venir le récupérer à Cocheren ou à la mairie de Lening.

Le prix du livre passera ensuite à 43 euros pour les personnes n'ayant pas faites de précommande. Créée en 1988, le Cercle généalogique est ouvert à toute personne intéressée par la recherche de ses ancêtres. Pour davantage d'informations, chacun pourra nous rencontrer les mercredis après-midi lors de nos permanences au centre social Balavoine de Cocheren, nous écrire ou consulter notre site internet Le chèque est à établir au nom du CGME (Cercle généalogique de Moselle Est) et à envoyer au 19 rue d'Alsace Lorraine 57600 FORBACH

⇒ **Si vous êtes intéressé par cet ouvrage, il est nécessaire de passer en mairie pour le commander en joignant un chèque de 39€**

INFORMATIONS DIVERSES :

Les brioches de l'Amitié :

Comme depuis de très nombreuses années, la municipalité de Léning s'associe à l'opération de la distribution des brioches de l'amitié au profit de l'association des parents d'enfants inadaptés du secteur de Sarrebourg.

Cette opération de solidarité a permis de récolter **678€** cette année.

L'APEI et les enfants concernés ont adressé leurs vifs remerciements aux 90 donateurs Léningois ainsi qu'aux bénévoles qui ont contribué à la distribution.

Le produit de cette vente sera entièrement consacré aux enfants pour améliorer leur existence et une meilleure intégration dans la société.



Déneigement et nettoyage des caniveaux :

Avec le retour de l'hiver, il est opportun de rappeler que les riverains sont tenus de déneiger devant leurs immeubles et ceci jusqu'à la bordure de la chaussée ou de la route y compris le trottoir. **En cas d'accident, leur responsabilité est engagée.**

→ **Durant le restant de l'année, le balayage des trottoirs et des bordures le long des maisons doit être également assuré régulièrement par les riverains.**

CONTACT MAIRIE :

Les administrés peuvent nous contacter directement par mail : mairie.lening@wanadoo.fr , ou par téléphone au **0387016736** durant les heures d'ouverture.

→ **Les heures d'ouverture de la Mairie au public :**

- Mercredi : de 17h00 à 19h00
- Samedi : de 09h30 à 11h00

→ **Les autres créneaux de présence de la secrétaire sont exclusivement réservés à l'exécution des tâches administratives. La mairie sera donc fermée au public en dehors des heures. Nous vous prions donc de respecter ces horaires d'ouverture au public pour ne pas entraver le bon fonctionnement du secrétariat.**

→ **Les permanences du Maire et de l'Adjoint :**

- Mercredi : de 18h00 à 19h00
- Samedi : de 09h00 à 10h30

→ **Le site WEB de Léning :**

Nous vous rappelons que la secrétaire de mairie actualise régulièrement la liste de diffusion des adresses emails des habitants qui nous l'ont communiqué.

Cependant pour améliorer la diffusion de l'information il est opportun de porter à notre connaissance des éventuels changements d'adresse.

Aussi pour celles et ceux qui n'ont encore pas fourni leur adresse et qui souhaitent intégrer la liste de diffusion pour laquelle nous nous attachons à ne pas communiquer les adresses, il suffit de contacter la mairie ou tout simplement adresser un mail à l'adresse suivante :

mairie.lening@wanadoo.fr

Vous pouvez également consulter le site Web de Léning sur <http://www.mairie-lening.fr>

⇒ N'hésitez donc pas à nous adresser vos suggestions.

⇒ **Pour être destinataire de l'actualité communale, merci de nous communiquer vos adresses email.**



Déjections canines : RAPPEL

De nombreux habitants signalent en mairie la présence importante de déjections devant les maisons, sur les trottoirs ou sur les cheminements piéton.

Cette situation ne doit pas en effet perdurer ainsi et laisser leur compagnon faire leurs besoins sur le domaine public ou privé.

Le cas échéant, ils sont invités à ramasser les déjections.

Certains propriétaires de chien le font déjà et d'autres devraient les imiter.



Le renouvellement du bail de chasse :

En Alsace/Moselle le droit **de chasse** est loué par la commune, pour une durée **de** neuf ans et le bail actuel arrive à terme en janvier 2024.

L'adjudicataire actuel renonce à le renouveler. De ce fait la municipalité a été contrainte, après avoir réuni la commission dite de la 4C (commission ad hoc pour cette procédure de renouvellement) d'opter pour un appel d'offre. Un avis a été publié dans le Républicain Lorrain et l'ouverture des plis est prévue le 4 janvier prochain.

Dans le bulletin du second semestre 2024, une information détaillée sera effectuée dans le bulletin de juillet prochain.

